

---

**Éléments pour l'évaluation environnementale du zonage d'assainissement de  
la commune du Gosier conformément à l'article L.2224-10 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Code de l'environnement – R122-17-II alinéa 4**

---

**1. contexte et caractéristiques du projet de zonage d'assainissement :**

**Procédure concernée**

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées, dans le cadre du Schéma directeur d'assainissement intercommunal du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

**Territoire concerné**

Commune du Gosier, membre du SIAEAG. Le SIAEAG est constitué des 10 communes suivantes : Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Capesterre Belle-Eau, Goyave, Petit-Bourg, Gosier, Sainte-Anne, Le Moule, Saint-François et la Désirade

**Décrivez les objectifs poursuivis du zonage d'assainissement (cas de la révision)**

- Supprimer les rejets directs,
- Améliorer le taux de desserte,
- Améliorer la collecte et le transfert des effluents,
- Réduire le nombre de mini-stations,
- Répondre aux besoins de la commune en assainissement (collecte et traitement),
- Disposer d'un zonage d'assainissement cohérent avec le projet PLU.

**Existe-t-il un document de cadrage (type schéma d'assainissement)**

Oui : le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par la commune en 2001

**Le document d'urbanisme couvrant le secteur concerné a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale traitant explicitement la question de l'assainissement ?**

Non

**Si le zonage d'assainissement est lié à l'élaboration du document d'urbanisme, décrivez les perspectives d'urbanisation du territoire concerné :**

*Un plan du Projet d'Aménagement et de Développement Durable figure dans le rapport phase 1. La commune souhaite renforcer les centralités des pôles de développement et permettre un développement mesuré des pôles ruraux.*

**Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration?**

Oui

**Décrivez sommairement votre réseau de collecte/traitement des eaux usées ainsi que les éventuels ouvrages de rétention/ traitement des eaux pluviales :**

Le système de collecte compte environ 20 000 ml de réseau séparatif et 25 postes de refoulement. La commune est dotée d'une station d'épuration de type boues activées, d'une capacité de 15 000 EH, en service depuis 2003.

**Décrivez les modalités relatives aux éventuels secteurs d'assainissement non collectifs :**

L'analyse de l'aptitude des sols en place a mis en évidence deux types de sol :

- Des sols de type 2, peu épais reposant à faible profondeur sur des calcaires perméable en grand. La filtration et l'épuration des effluents prétraités se feront dans un sol reconstitué. **La filière ne sera pas drainée** (filtre à sable vertical ou filières compacts agréées au titre de l'arrêté du 7 septembre 2009).
- Des sols de type 3 globalement argilo-sableux, épais, moyennement perméable. La filtration et l'épuration des effluents prétraités se feront dans un sol reconstitué. **La filière sera drainée** (filtre à sable vertical ou filières compacts agréées au titre de l'arrêté du 7 septembre 2009).

**Décrivez sommairement les éventuels dysfonctionnements relatifs aux dispositifs décrits aux 1-4 et 1-5 ci avant :**

- Le réseau des eaux usées est très sensible aux eaux parasites permanentes et météoriques ce qui surcharge le réseau d'assainissement et la station d'épuration.

**2. Caractériser les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles):**

La cartographie des espaces naturels protégés est présentée dans le rapport phase 1.

- Znieff de type I : -Znieff la Salines (code 00000015)
- Znieff Pointe Canot – Anse du Mont (code 00000014)
- Znieff de type II : -Znieff Grands-fonds (code 0012)
- Znieff plaine Côtière du Gosier (code 009)
- La zone des 50 pas géométriques,

Les acquisitions du Conservatoire du littoral recensé sur le territoire sont :

- FR1100902-Anse a Saints
- FR1100794-Pointe Canot
- FR1100815-Pointe De La Saline

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) :	NON
Zone de montagne :	NON
Zone littorale :	OUI
Zone de baignade :	OUI
Zone conchylicole :	NON
Présence d'un périmètre de protection de captage	NON
Présence d'un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole	NON
Présence de cours d'eau « réservoir biologique » (cf. SDAGE)	NON
Présence de nappes phréatiques sensibles	OUI

**3. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du zonage :**

**La réalisation de nouveaux ouvrages d'assainissement est-elle prévue ? Si Oui, décrivez-les :**

- A court terme : suppression de la mini-step de la résidence de Bellevue et transfert des effluents vers la station de Montauban,
- A moyen terme : Création de réseau d'assainissement pour la collecte des eaux usées du secteur de Mare Gaillard et suppression de 4 mini-stations,
- A long terme : transfert des effluents des secteurs du front de mer le long de la route nationale vers la station de Montauban.

**S'agissant des champs environnementaux autres que ceux relatifs à l'eau, décrivez les effets potentiels du projet de zonage d'assainissement (nuisances et commodité de voisinage par exemple) :**

Le zonage d'assainissement proposé permettra d'augmenter le taux de desserte en réseau.  
L'augmentation du nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement permettra de réduire le risque de pollution par des assainissements individuels défectueux.  
Le projet de zonage d'assainissement permettra de supprimer des rejets directs et donc de réduire les nuisances.

 P/ le Président empêché  
Le Vice Président  
  
Robert RAGHOUNANDAN